



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche



07305-F

PI/57
8 novembre 1976

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

PROGRAMME DE FORMATION INDUSTRIELLE PROPOSE PAR L'ONUDI POUR 1977

Introduction

1. Au début de 1976, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a fait l'objet d'un remaniement qui a eu notamment pour effet d'accroître les possibilités de l'ONUDI en matière de formation industrielle, grâce à la création d'une Section de la formation, dépendant de la Division des opérations industrielles et chargée de toutes les activités entreprises dans ce domaine. L'ONUDI est ainsi mieux armé pour remplir le mandat précis qui lui a été donné dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, à savoir "le renforcement des programmes de développement de la main-d'oeuvre et de formation du personnel de gestion"^{1/}. La nouvelle Section comprend trois services : a) le service de la formation hors siège; b) le service des bourses; c) le service de la formation en groupe.
2. Le présent bulletin annuel, qui décrit le programme de formation industrielle proposé par l'ONUDI pour 1977, est le troisième d'une série destinée à informer les gouvernements et autres bénéficiaires éventuels des possibilités de formation que l'ONUDI offrira au cours de l'année, et à les mettre en mesure de choisir parmi les programmes de formation proposés. Cette coordination devrait permettre une meilleure utilisation des moyens de formation industrielle existants et, par conséquent, améliorer la qualité de la formation et augmenter le nombre des personnes suivant ces stages.
3. En principe, les activités de formation de l'ONUDI visent à renforcer la compétence professionnelle et à élargir l'expérience des techniciens, des gestionnaires et des administrateurs de haut niveau travaillant dans l'industrie ou dans les

^{1/} Deuxième Conférence générale de l'ONUDI, Lima (Pérou) 12-26 mars 1975, chapitre IV, § 58 k) (ID/CONF.3/31).

services, institutions et organismes chargés de son développement. Le programme de formation industrielle de l'ONUDI s'adresse donc à un personnel ayant au moins une formation d'ingénieur, ou une formation équivalente. En général, l'ONUDI ne s'occupe pas de formation professionnelle ou d'enseignement classique pour l'obtention d'un diplôme, domaines qui relèvent de la compétence de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Dans ses activités de formation, l'ONUDI met l'accent notamment sur la formation pratique (dans le cadre de l'entreprise ou au niveau du poste de travail), sur l'amélioration des qualifications et la mise à jour des connaissances professionnelles, sur le transfert des connaissances techniques et administratives en vue d'un meilleur choix parmi les techniques et équipements disponibles, sur la coopération entre les pays en développement dans le domaine de la formation industrielle et sur l'aide aux pays les moins avancés parmi les pays en développement.

A. Projets hors siège de formation industrielle

4. L'ONUDI est en mesure d'organiser, à la demande des gouvernements, des stages de formation dans les pays en développement. Ces stages ont notamment pour buts :

- a) L'étude et la création de centres nationaux ou sectoriels de formation industrielle (Exemple : l'ONUDI aide le Ministère de l'industrie d'un pays européen en développement à créer et à gérer un centre de formation dans l'entreprise destiné aux ingénieurs. Les besoins de formation pour les ingénieurs travaillant déjà dans l'industrie ont été recensés et, à partir de ces données, des programmes de formation spécialisée intensifs et de brève durée sont conçus et organisés.);
- b) L'étude et la création de services de formation pour les entreprises nationalisées, les holdings et les entreprises privées (Exemple : l'ONUDI aide un important holding semi-public d'un pays africain à créer son propre centre de formation et des services de formation dans deux ou trois de ses filiales. Ce projet était prévu à l'origine pour une durée de trois ans. Son financement est conjointement assuré par un pays industrialisé et par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).)

- c) L'organisation de stages de formation spécialisée, avec envoi de professeurs et d'instructeurs ou fourniture de moyens de formation pour certaines catégories de personnels (Exemple : l'ONUDI a aidé un pays d'Asie à organiser sur place des stages de formation sur le contrôle de la qualité dans les industries orientées vers l'exportation.);
- d) La promotion des relations industrie-université (Exemple : l'ONUDI aide la faculté technique d'une grande université d'un pays d'Asie à donner sur place une formation pratique en l'entreprise aux étudiants de dernière année et aux ingénieurs nouvellement diplômés.).

5. Ces projets hors siège ont pour objectif principal d'aider les pays bénéficiaires à créer leurs propres moyens de formation, afin de leur permettre de former les cadres nationaux de techniciens qualifiés, condition préalable à l'indépendance technique.

6. Ces projets présentent notamment les avantages suivants :

- a) Ils sont conçus pour répondre aux conditions et aux besoins particuliers d'un pays, d'un secteur industriel ou d'une entreprise, ainsi que du personnel à former;
- b) Ils sont plus économiques que les autres méthodes de formation car ils permettent de former un plus grand nombre de personnes à moindres frais.

7. En 1976, 25 projets hors siège de formation industrielle ont été entrepris.

8. Les projets hors siège de formation industrielle sont en principe financés sur les crédits du programme par pays du FEUD. Ils peuvent également être financés au titre des Services industriels spéciaux (SIS), du Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI et des fonds d'affectation spéciale.

9. Pour plus de renseignements sur la formation industrielle hors siège, on est prié de s'adresser à la Section de la formation de la Division des opérations industrielles de l'ONUDI. Les demandes à ce sujet émanant des gouvernements doivent être conformes aux règles en vigueur des Nations Unies.

B. Bourses

10. Les bourses de l'ONUDI sont accordées conformément aux règles des Nations Unies. Depuis 1968, 4 650 personnes environ en ont bénéficié, et 4 100 environ ont achevé leur programme de formation. Un des principaux avantages des bourses individuelles est la possibilité d'adapter le programme de formation aux besoins et aux souhaits du candidat. Malheureusement, il s'avère de plus en plus difficile de trouver des possibilités d'accueil dans les entreprises des pays industrialisés; par ailleurs, le coût de la formation et le coût de la vie ne cessent d'augmenter dans la plupart des pays hôtes habituels. L'ONUDI s'efforce donc d'organiser, autant que possible, des **stages** de formation pour de petits groupes de boursiers appartenant à un même secteur technique, parlant la même langue et ayant un niveau professionnel comparable. Ces programmes sont soigneusement conçus en fonction des renseignements donnés par les candidats dans leur formule de candidature. Organisés et supervisés en coopération avec des entreprises et des institutions sélectionnées, ils donnent parfois de meilleurs résultats qu'une formation individuelle de type classique. (Ces stages spéciaux de formation en groupe sont différents des stages de formation en groupe dans l'entreprise qui sont décrits à la Section D.)

11. En outre, l'ONUDI place de plus en plus de boursiers dans les centres de formation industrielle des pays en développement relativement avancés, ce qui favorise également une coopération plus étroite entre les pays en développement en général. A cette fin, l'ONUDI est prête - en partie avec le soutien des pays industrialisés - à aider les pays hôtes éventuels à recenser leurs moyens de formation convenant à des stagiaires d'autres pays en développement et, le cas échéant, à adapter ces installations en conséquence.

12. Pour établir des contacts plus directs entre le Siège de l'ONUDI et les stagiaires dans les pays hôtes, et compte tenu de la transformation prochaine de l'Organisation en institution spécialisée, il a été décidé qu'à partir de 1977, le placement des boursiers dans les pays hôtes européens serait effectué par l'ONUDI elle-même, et non plus par l'Office des Nations Unies à Genève. Cette formalité est normalement accomplie par l'intermédiaire de l'organisme compétent du pays hôte, organisme qui, en général, est également chargé de l'exécution des programmes bilatéraux de bourses

de ce pays. A cet égard, il convient de souligner que le placement judicieux d'un candidat boursier est une opération complexe et qui prend un certain temps : entre 1974 et 1976, il s'est écoulé en moyenne plus de neuf mois entre l'octroi de la bourse et le début du programme de formation.

13. Les candidatures pour toute bourse relevant du programme de l'ONUDI ne peuvent être présentées que par les gouvernements, par l'intermédiaire des représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et doivent être soumises sur les formulaires prévus à cet effet, qui peuvent être obtenus auprès des bureaux des représentants résidents.

Bourses financées au titre du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI

14. Dans le programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI pour l'exercice 1977 (ID/B/167, § 6) une somme totale de 309 000 dollars est prévue pour le financement de bourses. Ce montant se divise géographiquement comme suit :

<u>Région</u>	<u>Coût</u> <u>(en milliers de dollars)</u>
Afrique	90
Amériques	82
Asie et Pacifique	82
Europe et Moyen-Orient	55
	<hr/>
Total :	309

15. La répartition des bourses ne se fait pas par pays. La seule façon pour les gouvernements de présenter des demandes de bourses au titre du programme ordinaire pour 1977 est d'adresser, en quatre exemplaires, pour chaque candidat, une formule de candidature dûment remplie, par l'intermédiaire des représentants résidents du PNUD. Aucune candidature proposée par lettre, télégramme, etc., ne sera retenue. Les candidatures devront être soumises le 31 mai 1977 au plus tard. Après cette date, elles ne pourront plus être prises en considération au titre du programme ordinaire de bourses pour l'exercice 1977. Toutefois, à la demande des gouvernements intéressés, elles pourront être proposées au titre du programme ordinaire de bourses pour l'exercice 1978.

16. Compte tenu des renseignements figurant dans la formule de candidature ainsi que des ressources financières disponibles, le Comité de sélection de l'ONUDI pour l'attribution des bourses formulera sans tarder des recommandations sur le montant de la bourse, sa durée, le pays hôte (ou les pays hôtes) et le type de formation (formation individuelle ou stage spécial de formation en groupe comme mentionné au paragraphe 10). La durée des bourses financées au titre du programme ordinaire ne dépasse pas six mois. Les voyages d'études ou les études universitaires entreprises en vue d'obtenir un diplôme ne peuvent pas être financés sur ce programme. Enfin, ces crédits ne peuvent pas être utilisés pour pallier l'absence de crédits au titre du programme par pays du PNUD.

Bourses financées au titre du programme par pays du PNUD

17. Des bourses financées au titre du programme par pays du PNUD seront en principe accordées par l'ONUDI sous forme de stage de formation individuelle, comme par le passé. Cependant, compte tenu du plafond imposé par le PNUD à ces dépenses et étant donné les possibilités offertes aux candidats par les programmes de formation en groupe mentionnés au paragraphe 10, les gouvernements, les Représentants résidents ou les directeurs de projets voudront bien soumettre le plus tôt possible les candidatures à ces bourses.

18. L'ONUDI tient à appeler l'attention des gouvernements, des conseillers industriels hors siège et, en particulier, des directeurs de projets de grande envergure, sur la possibilité d'organiser des stages spéciaux de formation en groupe à l'intention du personnel de contrepartie travaillant aux projets hors siège. Ces stages de formation seront conçus de façon à répondre au besoins particuliers de chaque boursier et aux besoins du projet en général, et de telle sorte que les boursiers, à l'issue de leur stage, forment une équipe homogène.

19. En raison des difficultés croissantes que présente le placement des boursiers individuels dans les entreprises des pays industrialisés, le nombre des pays hôtes possibles pour une bourse donnée doit souvent être réduit.

20. La plupart des bourses (et des voyages d'études) qui sont financées au titre des programmes par pays du PNUD et organisées par l'ONUDI sont attribuées dans le cadre des projets d'assistance technique : autrement dit, ces activités de formation constituent un élément du projet parmi d'autres (services d'experts, fourniture de matériel, etc.). Or, il est certain que, dans la majorité des pays en développement, la demande réelle en matière de formation technique dépasse de beaucoup les possibilités offertes par ces projets. En conséquence, les gouvernements et les Représentants résidents voudront peut-être inclure dans le second cycle de programmation par pays un projet intitulé "formation industrielle à l'étranger" dont l'exécution sera confiée à l'ONUDI. Ce projet servira au financement des activités suivantes :

- a) Bourses (individuelles ou pour formation en groupe);
- b) Voyages d'études (individuels ou collectifs);
- c) Voyage international pour les participants à des stages de formation en groupe dans l'entreprise organisés par l'ONUDI (voir Section D ci-dessous) lorsque ces dépenses ne peuvent pas être financées sur d'autres fonds;
- d) Voyage des fonctionnaires du Secrétariat chargés de diriger, d'évaluer et de prolonger les activités de formation énumérées en a) et b) ci-dessus;
- e) Activités diverses (par exemple achat de documentation technique).

21. Il conviendra de ne pas trop ventiler les crédits intéressant ces projets du moins au premier stade du cycle de la programmation par pays, afin que l'ONUDI puisse, en collaboration avec les gouvernements et les Représentants résidents du PNUD intéressés, disposer des fonds nécessaires pour parer rapidement aux besoins. La durée de ces projets de formation à l'étranger ne sera pas limitée. Compte tenu de la pratique antérieure, leur importance correspondra aux besoins estimés des pays bénéficiaires dans les domaines prioritaires de la formation industrielle à l'étranger qui ne relèvent pas d'autres projets hors siège ou d'autres modes d'assistance technique (fonds d'assistance bilatérale, par exemple).

22. L'ONUDI est en mesure d'aider les gouvernements dans l'élaboration des projets de formation industrielle à l'étranger, et dans leur réalisation.

Bourses financées au titre des services industriels spéciaux (SIS)

23. La procédure applicable aux bourses financées au titre des Services industriels spéciaux (SIS) est en général la même que celle qui est appliquée aux bourses financées au titre du programme par pays du PNUD.

Bourses financées au titre des fonds d'affectation spéciale

24. L'ONUDI est en mesure d'organiser des stages de formation à la demande des gouvernements des pays en développement qui acceptent de prendre à leur charge tous les frais de formation, directs et indirects en réservant des crédits à cet effet sur les fonds d'affectation spéciale. L'emploi de ces fonds convient particulièrement au financement des stages spéciaux de formation en groupe (voir paragraphe 10), et notamment à la formation au travail d'équipe pour des projets déterminés (voir paragraphe 12).

25. Les règles financières et administratives établies par les Nations Unies à cet effet s'appliquent aux bourses financées sur les fonds d'affectation spéciale.

Affectation des crédits d'assistance bilatérale au financement des bourses

26. Plusieurs pays industrialisés accueillant des boursiers ont fait savoir à l'ONUDI que, sur sa recommandation et dans des circonstances et des limites déterminées, ils pourraient financer les bourses d'études de l'Organisation grâce aux ressources bilatérales qu'ils réservent aux bourses, surtout lorsqu'il s'agit de former des ressortissants des pays les moins avancés. La formation de ces boursiers sera assurée dans les pays donateurs respectifs. L'ONUDI s'efforce d'élargir cette possibilité, qui demeure pour l'instant très limitée.

C. Voyages d'études

27. A la demande des gouvernements, l'ONUDI est en mesure d'organiser des voyages d'études individuels ou collectifs à l'intention des hauts fonctionnaires responsables du développement du secteur industriel, du personnel de direction des entreprises ou des secteurs industriels, des directeurs nationaux de projets exécutés par l'ONUDI ou des experts de contrepartie travaillant à ces projets. Certains voyages d'études collectifs sont également organisés dans le cadre des séminaires ou des journées d'études de l'ONUDI.

28. Les voyages d'études de l'OUDI ont essentiellement les buts suivants : permettre aux décideurs des pays en développement d'échanger leurs opinions avec leurs homologues d'autres pays; donner aux spécialistes l'occasion de se renseigner sur les progrès techniques (lors d'expositions ou de foires commerciales, par exemple); mettre les techniciens et les chefs d'entreprises en mesure d'étudier les solutions aux problèmes qui se posent dans les usines d'un secteur industriel déterminé, permettre aux chercheurs de comparer leurs résultats et aux experts de suivre des conférences pour étendre ou approfondir leurs connaissances professionnelles.

29. En principe, les voyages d'études organisés par l'OUDI sont de courte durée (deux semaines en moyenne et, sauf exception, un mois au maximum), et le nombre des pays visités est limité à cinq. Ces voyages peuvent être financés sur les crédits du programme par pays du PNUD (si le projet correspondant prévoit un poste 32 à cet effet), sur les ressources des SIS, sur le Fonds général d'affectation spéciale de l'OUDI ou, dans des cas exceptionnels, sur les crédits des Fonds d'affectation spéciale des pays bénéficiaires. Ils peuvent également faire partie du programme d'un séminaire ou de journées d'études de l'OUDI. Le financement des voyages d'études ne peut pas être effectué à l'aide de crédits prélevés sur l'élément formation générale du programme ordinaire d'assistance technique de l'OUDI; toutefois, une exception est prévue dans le programme ordinaire pour les voyages d'études destinés aux décideurs ou aux fonctionnaires des pays les moins avancés (ID/B/167, §§ 17 et 26).

30. L'organisation et la réalisation d'un voyage d'études sont dans la plupart des cas extrêmement difficiles et requièrent une collaboration et une coordination étroites et permanentes entre de nombreux services, institutions et entreprises de plusieurs pays. C'est pourquoi les noms des candidats portés sur la formule de candidature à un voyage d'études, doivent parvenir à l'Organisation trois mois au moins avant la date prévue pour le début du voyage. Ces formules sont à la disposition des intéressés dans les bureaux des Représentants résidents du PNUD. Les candidatures ne peuvent être présentées à la Section de la formation de l'OUDI que par les gouvernements et par l'intermédiaire des Représentants résidents du PNUD.

D. Stages de formation en groupe dans l'entreprise

31. L'ONUDI organise des stages de formation en groupe dans l'entreprise à l'intention des ingénieurs et des cadres techniques et administratifs supérieurs des pays en développement, en coopération avec les gouvernements des pays hôtes. Ces stages se déroulent dans des entreprises industrielles et des institutions d'enseignement possédant les connaissances et l'expérience spécialisées qui conviennent.

32. Le but de ces stages est de permettre aux participants d'enrichir leur expérience pratique dans leurs domaines respectifs ainsi que d'améliorer et de mettre à jour leurs connaissances théoriques dans un laps de temps relativement court (de deux à cinq mois). Supervisés par des experts, ces stages comprennent quatre parties principales : une introduction théorique; une formation en usine, avec travaux de laboratoire; des visites d'installations; et une évaluation finale au cours de laquelle les participants échangent les résultats de leur expérience et font le point de ce qu'ils ont acquis en fonction des conditions propres à leurs pays respectifs. (Ces stages de formation en groupe dans l'entreprise sont différents des stages spéciaux de formation en groupe dont il est fait mention au paragraphe 10.)

33. Certains de ces stages ont lieu chaque année, d'autres tous les deux ans, d'autres encore selon les besoins. Leur organisation dépend des crédits nécessaires, ainsi que des moyens de formation dont disposent les pays pressentis. Les conditions générales d'admission sont les suivantes : être titulaire d'un diplôme d'ingénieur (ou d'un titre équivalent) et avoir plusieurs années d'expérience pratique dans un poste de responsabilité.

34. Une fois qu'un accord a été conclu avec le pays hôte, que les crédits voulus ont été dégagés et que les dates et le contenu du programme du stage ont été arrêtés, les autorités compétentes des pays en développement choisis à cette fin sont invitées à désigner des candidats par l'intermédiaire des Représentants résidents du PNUD. L'ONUDI, conjointement avec le pays hôte et, le cas échéant, avec le PNUD, procède à la sélection des 12 à 20 participants qui sont choisis parmi les candidats.

35. Les demandes de participation à ces stages ne peuvent être présentées que par les gouvernements, après réception d'une invitation officielle, sous forme d'aide-mémoire, et par l'intermédiaire des Représentants résidents du PNUD. Cependant, les gouvernements sont priés d'indiquer dès que possible à l'ONUDI les stages qui les intéressent. Pour plus de renseignements, notamment sur les conditions d'admission et les programmes des stages, on est prié de s'adresser à la Section de la formation de l'ONUDI.

36. Le tableau ci-après contient le programme des stages de formation en groupe dans l'entreprise que l'ONUDI envisage d'organiser pendant la période biennale 1977-1978.

<u>Date</u>	<u>Sujet</u>	<u>Pays hôte</u>	<u>Langue</u>
Février-mars	Amélioration de la qualité des produits industriels	Japon	A
Mars-mai	Produits alimentaires	Inde	A
Mars-mai	Gestion de l'entretien	Suède	A
Mars-juin	Industrie des engrais	URSS	A
Mars-juin	Industrie de la pâte à papier et du papier	Suède	A
Mars-juin	Industrie textile	Pologne	A
Mars-juillet	Soudage électrique	RSS d'Ukraine	A
Mars-juillet	Gestion intégrée	Italie	E
Mars-juillet	Industrie de transformation des métaux	URSS	A
Mars-juillet	Normalisation	URSS	A
Avril-juin	Information industrielle	URSS	A
Mai-septembre	Industrie sidérurgique	RSS d'Ukraine	A
Juillet-septembre	Coopératives industrielles	Pologne	A/F
Juillet-septembre	Contrôle de la qualité	Suède	A
Août-septembre	Protection de l'environnement	Belgique	A
Août-septembre	Technologie pharmaceutique	Belgique	F

<u>Date</u>	<u>Sujet</u>	<u>Pays hôte</u>	<u>Langue</u>
Août-octobre	Industrie électrique	Suède	A
Août-novembre	Météorologie	URSS	A
Septembre- octobre	Techniques de la fonderie	Pologne	A
Septembre- octobre	Entretien des camions et des autobus	Belgique	F
Septembre- octobre	Entretien du matériel ferroviaire	Belgique	F
Septembre- novembre	Entretien du matériel électronique biomédical	Hongrie	A
Septembre- novembre	Industrie pétrochimique	Roumanie	A
Septembre- novembre	Technologie des matières plastiques	Autriche	A
Septembre- décembre	Technique du moteur Diesel	Tchécoslovaquie	A
Septembre- décembre	Gestion des services d'entretien et de réparation	Italie	E
Octobre- novembre	Techniques de gestion dans l'industrie manufacturière, notamment dans les industries orientées vers l'exportation	Belgique	A/F
Octobre- décembre	Esthétique industrielle	Egypte	A
Octobre- décembre	Organisation de la production dans les industries mécaniques	Japon	A

E. Autres programmes de formation en groupe

37. L'ONUDI organise également des stages de durée réduite (2 à 6 semaines) ayant pour objet d'améliorer ou de rafraîchir les connaissances professionnelles des participants. Ces stages comportent les activités suivantes : exposés, débats, travaux en groupe, simulations, visites d'usines, voyages d'études, visites de foires ou d'expositions commerciales.

38. Les conditions d'admission à ces stages sont les suivantes : être titulaire d'un diplôme universitaire (ou d'un titre équivalent) dans une discipline correspondant au domaine d'étude choisi, et avoir plusieurs années d'expérience pratique dans ce domaine. Les candidatures doivent être adressées par les gouvernements à l'ONUDI, par l'intermédiaire des Représentants résidents du PNUD, après réception d'une invitation officielle. Les invitations destinées aux pays en développement choisis à cet effet sont adressées aux autorités compétentes du pays intéressé, par l'intermédiaire du Représentant résident du PNUD, une fois que le programme a été élaboré.

F. Services de documentation et de renseignements

"Aperçu des moyens de formation pour le développement industriel"

39. L'ONUDI a préparé pour 1977 la cinquième édition de son "Aperçu des moyens de formation pour le développement industriel" (PI/56) qui contient des renseignements sur près de 300 stages de formation intéressant un grand nombre de secteurs industriels; ces stages, qui seront organisés en 1977 dans le monde entier par des institutions ou des organismes privés, nationaux ou internationaux, y compris l'ONUDI, s'adressent au personnel de l'industrie des pays en développement, pour lesquels ils sont spécialement conçus. Un tiers environ de ces stages sont organisés par des institutions de pays en développement et destinés à des participants d'autres pays en développement. Cet Aperçu, qui est tiré à 4 500 exemplaires, sera envoyé gratuitement aux gouvernements, aux Représentants résidents du PNUD, aux conseillers industriels hors siège de l'ONUDI, aux directeurs des principaux projets hors siège patronnés par l'ONUDI, aux chefs d'entreprises, aux associations et institutions industrielles, etc., qui en feront la demande à l'ONUDI, Section de la formation.

Service de renseignements

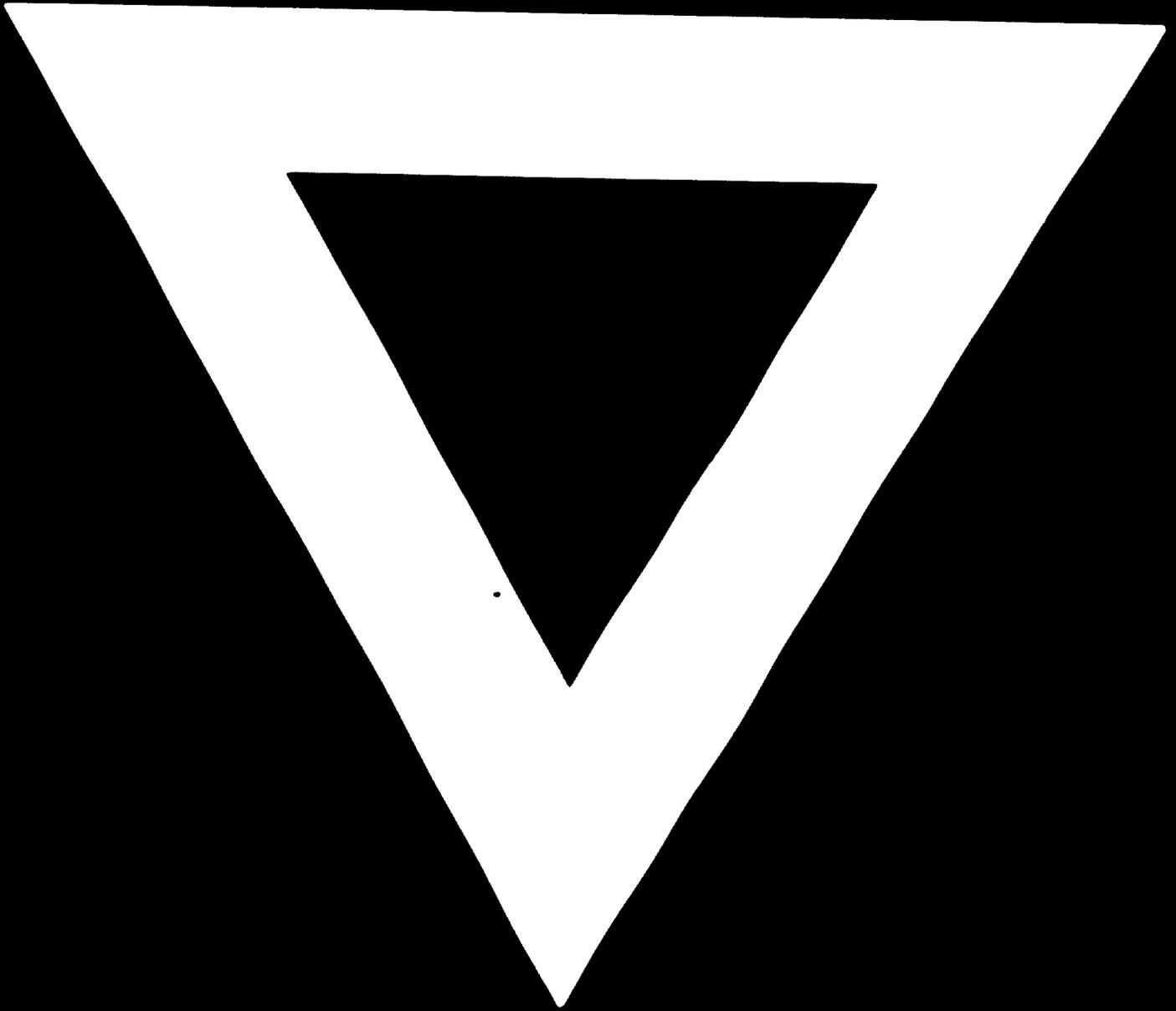
40. Le Service de renseignements de l'ONUDI répondra à toute demande concernant la formation industrielle. Ce service, qui est à la disposition de tous, est gratuit. Les demandes de renseignements doivent être adressées à la Section de l'information industrielle ou à la Section de la formation de l'ONUDI.

41. Pour plus de renseignements sur l'assistance que fournit l'ONUDI en matière de formation industrielle, on est prié de s'adresser à la :

Section de la formation
Division des opérations industrielles
Organisation des Nations Unies
pour le développement industriel
B.P. 707
A-1011 Vienne
Autriche



C - 344



77 . 10 . 06